

*Loi anti-inflation*

● (1540)

Il va de soi qu'il ne convient pas d'appliquer ces restrictions aux pensionnés de la vieillesse et aux travailleurs qui gagnent le salaire minimum et qui ne sont pas syndiqués. Ces travailleurs constituent les deux tiers de la main-d'œuvre dans notre pays. N'était-ce les précédents établis par les travailleurs syndiqués qui peuvent obtenir de bonnes augmentations par la négociation collective, leurs employeurs leur verseraient des augmentations encore plus petites. Les gagne-petit devraient être entièrement exemptés. Si le gouvernement croyait que tout ce qui est inférieur à \$10,000 était trop généreux, tous ceux qui gagnent moins de \$6,000 ou \$7,000 par année devraient être complètement exemptés quelles que soit les sources de leurs revenus, qu'il s'agisse de pensions ou de salaires.

C'est un argument fallacieux que le ministre invoque quand il affirme que le fait de réglementer le revenu des gros salariés, des grosses entreprises et des gros syndicats, aidera la cause des gagne-petit en réduisant l'inflation. D'après les commentaires des économistes que j'ai entendus ces jours-ci, il n'y a pas de doute que le programme modifiera le taux d'inflation, mais l'effet de freinage ne sera pas supérieur à 1 ou 2 p. 100. Les petits salariés bénéficieront très peu de cet effet imperceptible; celui-ci profitera bien plus aux hauts salariés et aux sociétés qui font de jolis bénéfices. Il passera presque inaperçu pour les bénéficiaires de la pension vieillesse et les travailleurs qui ne touchent que le salaire minimum. Le taux d'inflation ne sera que de 10 p. 100 au lieu de 12 p. 100.

Au sujet des pensionnés, j'entendais des ministériels nous rappeler qu'on avait indexé la pension de vieillesse, les suppléments de revenu, les pensions aux anciens combattants, et le reste. C'est vrai, mais l'indexation touche la pension de base déjà trop faible à ce moment-là. Depuis son entrée en vigueur, l'indexation n'a fait qu'atténuer la situation des bénéficiaires de la pension de vieillesse, de sorte qu'ils sont un peu moins en mauvaise posture qu'ils ne l'auraient été. Malgré l'indexation, la situation de ces personnes a empiré mais peut-être un peu moins vite.

Si le gouvernement ne veut pas changer d'avis au sujet des personnes aptes à recevoir une augmentation de \$2,400 et de celles pour qui ce plafond a été fixé à \$600, il devrait tout au moins annoncer que les économiquement faibles, c'est-à-dire les personnes ayant le salaire minimum, les retraités, ou celles qui touchent le supplément de revenu garanti, seront assurés de recevoir une augmentation minimale de \$600 au cours de la première année. Ceci représente une augmentation immédiate de la pension de vieillesse de \$50 par mois. Nous devons nous assurer qu'ils recevront ces \$600 et ne pas nous contenter de le mentionner dans les lignes directrices, à titre hypothétique. Comment maintenant peut-on assurer que ces personnes auront les \$600 supplémentaires? La province de Québec a déjà abaissé le taux prévu d'augmentation du salaire minimum. Il faut demander ou même exiger des provinces qu'elles haussent le salaire minimum, et, à ce titre, il appartient au gouvernement fédéral de montrer l'exemple en accroissant le salaire minimum actuel, afin que ceux qui sont dans cette catégorie reçoivent une augmentation minimale de \$600, au cours de la première année du programme.

Si nous voulons compter sur la collaboration, le soutien ou même le moindre enthousiasme de la part de la population, dans notre lutte contre l'inflation, ce sont des mesures que nous devons prendre et insérer dans notre programme de restrictions. J'ai déjà dit qu'il n'était pas suffisant de combattre l'inflation de manière isolée. Le problème du chômage est encore plus grave que celui de

l'inflation, et en même temps que nous devons mater cette dernière, nous devons poursuivre la lutte contre le chômage.

Le problème du logement a été soulevé à plusieurs reprises au cours de la période des questions, depuis la reprise de la session. Si nous voulons faire quelque chose pour satisfaire le droit et le besoin social que chacun a d'avoir un logement et un emploi convenables et juguler l'inflation à l'aide du programme de réglementation des salaires, des revenus et des prix, nous devrions injecter dans le secteur de l'habitation une somme additionnelle de un ou deux milliards de dollars. Nous ferions ainsi d'une pierre deux coups, puisqu'en créant des emplois nous ferions aussi baisser le coût du logement.

J'ai été heureux d'entendre le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) annoncer aujourd'hui que ceux qui avaient signé le contrat seraient admissibles au programme d'aide à l'acquisition d'une maison et auraient droit à la subvention de \$500. Dans bien des provinces, les gens recevront aussi une subvention provinciale qui les aidera à verser leur acompte. Normalement, la construction devait être terminée à 65 p. 100 avant le 31 octobre. Je connais deux projets de logements à Regina où certaines des maisons ne seront pas terminées à 65 p. 100 avant la fin de mars. L'excavation est faite et les fondations peuvent être coulées. Ce n'est pas la faute du propriétaire ni celle du gouvernement. Dans bien des cas, ce n'est pas la faute des entrepreneurs: ils ont de la difficulté à obtenir les matériaux. J'ai été heureux d'entendre le ministre dire que le programme a maintenant été prolongé jusqu'au 31 décembre, mais j'estime que ce n'est pas suffisant. Il y aura des dizaines de milliers de familles à faible revenu qui perdront la subvention si le gouvernement n'accepte pas d'inclure dans le programme toutes les maisons qui étaient en construction, où qu'elles en soient rendues.

Une famille qui était admissible à la subvention de \$500 du gouvernement fédéral et de \$1,000 du gouvernement provincial m'a appelé la semaine dernière. Elle a emprunté encore \$250 pour réunir les \$1,750 nécessaires pour l'acompte. La maison n'est terminée qu'à environ 10 p. 100. Le constructeur et l'agent immobilier ont dit, à grand renfort d'excuses, qu'elle ne serait pas terminée à 65 p. 100 avant la fin d'avril. Il serait déplorable que cette famille à faible revenu doive contracter une deuxième hypothèque pour trouver le paiement initial parce que nous savons tous ce que cela signifie en termes de taux d'intérêt et de ce qu'il lui en coûtera pour cette faible somme d'argent. Ce n'est qu'un exemple, mais il est important et représentatif de la situation de milliers de personnes.

J'aimerais dire un mot au sujet de l'agriculture et des produits agricoles. Les lignes directrices du gouvernement précisent que les cultivateurs et les pêcheurs seront exemptés. Toutefois, dans les heures qui ont suivi l'annonce des lignes directrices, le président nouvellement nommé de la Commission anti-inflation et son vice-président, M<sup>me</sup> Plumtre, ont indiqué dans leur première conférence de presse qu'ils avaient l'intention de faire une étude des offices de commercialisation. A mon sens, ils répandent des calomnies et jettent la suspicion sur les offices de commercialisation des produits agricoles tout à fait inutilement et sans nécessité. Si nous devons réglementer ces offices, la politique du gouvernement à l'égard des exemptions aux agriculteurs et aux pêcheurs n'est qu'un simulacre. Nous ne devons pas oublier que les offices de commercialisation des produits agricoles se trouvent juste à la sortie de la ferme et ceux des produits de la pêche, sur le quai, tout à côté des bateaux des pêcheurs. Essayez de contrôler les offices de commercialisation, et